



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclistes

Question écrite n° 18013

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le problème du port du casque à vélo. Si le vélo s'avère être un des moyens de transport les plus sûrs compte tenu du nombre d'utilisateurs et de la quantité de vélos en circulation en France, on ne peut se satisfaire de statistiques apparemment encourageantes. Le faible taux d'accidents graves à vélo tient à sa faible utilisation en milieu urbain et au fait que les chocs violents y sont plus rares. Une politique favorisant le développement du vélo en ville doit néanmoins prendre en compte les risques inhérents à la circulation urbaine. Favoriser le port du casque pour certaines catégories d'usagers (enfants, personnes âgées) ou sur certains axes au moyen de panneaux de signalisation permettrait progressivement une évolution des mentalités et, finalement, une sécurité accrue pour l'ensemble des cyclistes. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions sur ce point, et, notamment, s'il ne serait pas opportun de lancer une campagne d'information relative à ce problème.

Texte de la réponse

Une concertation étroite est menée par les pouvoirs publics avec les principales associations de cyclistes. En accord avec elles, il n'est pas actuellement envisagé de rendre obligatoire le port du casque pour les cyclistes. Par contre, le ministre de l'équipement, des transports et du logement encourage les associations qui incitent les cyclistes au port du casque, dans le cadre des actions locales de sécurité routière, notamment auprès des jeunes. Enfin, l'information des usagers les plus vulnérables que sont les enfants, les adolescents et les personnes âgées sur les dangers qui les menacent en tant que cyclistes constitue une préoccupation prioritaire des pouvoirs publics. Cette information est dispensée au travers de conseils d'ordre général, rassemblés sous forme de dépliants thématiques, comme par exemple le dépliant « Le chemin de l'école » qui met en scène, sous forme de bande dessinée, l'enfant à bicyclette. Ce dépliant est mis à la disposition du grand public dans les préfectures, les crèches, les cabinets médicaux, les écoles, collèges et lycées et les centres de jeunes travailleurs.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18013

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4231

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5447